



Sommes a payer créance de société de credit a la consommation de

Par **peter78**, le **18/05/2016** à **19:53**

bonjour je viens de recevoir un courrier simple de la société civile professionnelle
DOCO-CAZIN-VAN AUTREEVE

Affaire contentia venant aux droits de cofi
c/monsieur tabary

Mr nous vous informons être chargés par la société contentia venant aux droits de cofidis de
recouvrer ce dossier a votre encontre et être désormais votre seul interlocuteur

A ce jour vous êtes redevable de la somme de 3043.22 euro

veuillez trouver ci après les modalités de règlement qui vous sont proposées

vous réglez la totalité de la somme 3043.22 euro

votre situation financière ne vous permet pas d'assurer le paiement total de votre dettes .

il vous est alors possible de nous faire parvenir une proposition d'échéancier avec vos
justificatif de ressource

verser le premier acompte équivalent à la première échéance

Vous ne payer rien et ne donnez aucune suite aux présentes

La procédure de recouvrement forcé sera mis en place avec les frais que celle ci
engendrera, en vous rappelant que ces frais resteront à votre charge et que plus aucune
demande d'échelonnement ne sera étudiée .

Nous avons d'ores et déjà instruction de procéder aux voies d'exécution suivante ;

;saisie de vos meubles;saisie de vos compte bancaires,saisie de vos salaires ou
indemnités,saisie de vos véhicules.

ps décompte détaillé

principale 2756.13€

frais accessoires 4.04€

procédure antérieur 152.74€

intérêt a jour du parfait règlement mémoire

intérêt a la date du 09/05/2016 746.61€
frais d'exécution du dossier 324.86€
droites proportionnelle 128 (A.444-31) 92.27€

total du 4076.65€

a deduire 1033.43€

total restant du 3043.22

détails des interets 27/04/2011 sur 2756.13€ aux taux de 5.38 101.16

du 01/01/2012 au 30/01/2012 taux de 5.71 % l'an 157.38

du 31/12/2012 au 31/12/2014 taux de 5.04% l'an 278.20

du 01/01/2015 au 30/06/2015 taux de 5.93% l'an 81.05

du 01/07/2015 au 31/12/2015 taux de 5.99% l'an 82.22

du 01/01/2016 au 01/02/2016 taux de 6.01% l'an 14.52

du 02/02/2016 au 24/03/2016 taux de 6.01% l'an 22.22

du 25/03/2016 au 24/04/2016 taux de 6.08 l'an 8.08

du 25/04/2016 au 27/04/2016 taux de 6.01 l'an 0.78

total intérêt du dossier 746.61

voilà le contenu de la lettre reçue ce jour

tout en sachant que mon dernier crédit remonte a 1998 a peut près de chez(Cofidis) lettre reçue sans (AR) et je ne me rappelle plus depuis le Temp et n'ayant plus de papiers concernant cet affaire , et a ce jour je suis au rsa suite a un handicap fonctionnelle j'ai essaye de contacter cofidis il ne me connaisse pas mais ayant contracté un crédit a la consommation en 1995 remboursé an parti je ne sait quoi faire ?? pouvez vous me dire ou me renseigner svp faut t'il que je réponde a ce courrier ? et de toute façon je n'et pas les moyens de régler qui que ce soit il me reste même pas de quoi vivre quand tout a étai payé l'alimentation loyer gaz edf assurance il me reste 1.52 € sur mon compte et pas de voiture pas les moyens loin de la

merci de me répondre

cordialement

Par **amajuris**, le **19/05/2016** à **10:46**

bonjour,

tant que votre créancier n'a pas obtenu de jugement valant titre exécutoire, une société de recouvrement ou un huissier ne peut pratiquer aucune saisie.

d'ailleurs s'il vous propose un échéancier c'est que cette société ne peut rien faire d'autres.

la prescription d'un crédit à la consommation est de 2 ans donc il est probable que votre dette soit prescrite.

conseils: ne pas reconnaître la dette, ne rien payer, ne rien n'écrire, ne les appeler pas.

de toute façon le rsa est insaisissable.

salutations

Par **peter78**, le **21/05/2016** à **14:47**

merci de votre réponse je vais faire comme vous me dite